

Journal de la CGT du Ministère des Armées et des Sociétés et Établissements Fédérés à la FNTE pour les fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'état, salariés en convention collective et retraités



N° 2623 rectifié

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 20 janvier 2020.

PROJET DE LOI

instituant un système universel de retraites

(Procédure accélérée)

(Relevé d'urgence - Loi spéciale.)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. Édouard PHILIPPE,

Premier ministre,

PAR MME AGNÈS BUZYN,

ministre des solidarités et de la santé

ET PAR M. LAURENT PIETRASZEWSKI,

secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé
chargé des retraites

**MOBILISATIONS
JUSQU'AU RETRAIT**

■ Édito



Le gouvernement est en grande difficulté pour légitimer un projet de réforme des retraites au point d'évoquer le recours à l'article 49-3 de la constitution, à un moment où tout le monde s'attendait à ce qu'il prenne des dispositions adéquates pour gérer la crise sanitaire.

Ce déni de démocratie, auquel il se prête, bien qu'il l'ait critiqué en d'autres temps, témoigne de la fébrilité à justifier une réforme qui est tout, sauf juste, en faisant fi des 41.000 amendements déposés.

Après avoir perdu la bataille de l'opinion, puisque 2/3 des français sont opposés à ce projet, après avoir perdu la bataille de la rue dont la mobilisation atteint une longévité sans précédent, le gouvernement perd aussi la bataille de l'hémicycle en bâillonnant un débat nécessaire pour une loi de cette ampleur.

Les 2 motions de censure ayant été rejetées, le projet de loi est donc adopté en première lecture et poursuivra donc son parcours parlementaire au sénat puis à l'assemblée en seconde lecture.

Ces méthodes, même si elles ne nous surprennent pas réellement, doivent nous pousser à poursuivre et à amplifier la mobilisation, engagée depuis le 5 décembre. La prochaine grande journée de mobilisation nationale interprofessionnelle étant déjà fixée au 31 mars.

La période qui nous sépare de cette 11ème journée nationale d'action doit être mise à profit pour retourner au contact des salariés, diffuser le matériel CGT et notamment le 2ème numéro du Contact, organiser des assemblées générales, participer et généraliser les actions locales, informer des revendications de la CGT.

Mais l'activité sur les retraites doit se coupler à celle sur nos revendications liées au salaire, à l'emploi, à l'égalité salariale, à la pérennité de nos établissements, aux remises en cause des nouvelles restructurations, à nos positions sur l'exportation d'armement à l'instar de l'action menée par le syndicat de Cherbourg.

Il est de la responsabilité de tous nos syndicats CGT d'être offensifs, d'inciter les salariés à réagir collectivement pour imposer au gouvernement qu'il retire son projet de réforme sur les retraites et qu'il ouvre de réelles négociations pour améliorer le système actuel.

La victoire passe par un très grand 31 mars.

Stéphane Riou

■ Sommaire

Page 2 : Édito

Page 3 : Actualité revendicative

- Retraite à points : non !
- Retraite à points : le financement

Pages 4, 5 : Mobilisations

Pages 6, 7 : Vie syndicale

- Assemblée générale de luttes à Brest
- Lorient : meeting de rentrée
- Assemblée générale du syndicat de la Base de Défense de Lille
- Dans le Var, un congrès dynamique et porteur d'avenir



0€50

Le Travailleur de l'État

Responsable de la publication : Eric Brune
263 rue de Paris, case 541 - 93515 Montreuil CEDEX
trav-etat@cgt.fr

N° CPPAP : 0321 S 06424

Imprimé et routé par Rivet Presse Edition 87000 Limoges

■ Actualité revendicative

Retraite à points : non !

Farouchement opposée au projet de loi sur les retraites et à la mise en place d'un système universel, la CGT est le fer de lance de la mobilisation initiée le 5 décembre 2019 et fera du 31 mars prochain, la 11ème journée nationale d'action interprofessionnelle.

Le gouvernement aurait souhaité cantonner notre organisation syndicale dans une posture d'opposition, ne se limitant qu'à sauver les régimes spéciaux de ses bastions syndicaux.

Sauf que la réalité est tout autre, puisque depuis le début du conflit, la CGT n'a cessé de rappeler qu'elle appelait les salariés à se mobiliser contre le projet de système universel mais surtout pour imposer au gouvernement qu'il ouvre de vraies négociations pour améliorer le système actuel, réputé comme étant un des meilleurs au monde.



La CGT revendique notamment :

- Un départ à la retraite à 60 ans à taux plein et un revenu de remplacement à 75% du revenu net d'activité (calcul sur les 10 dernières

années ou les 6 derniers mois), minimum le SMIC ;

- La comptabilisation des années d'études et de précarité chez les jeunes ;

- La prise en compte de la pénibilité des métiers et l'extension des dispositifs de départ anticipé existants ;

- L'indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix ;

- Un financement permettant un équilibre du régime actuel de retraite basé sur :

- L'obtention du plein-emploi ;
- L'augmentation des salaires ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- L'augmentation des cotisations ;

- La remise des exonérations de cotisations patronales ;

- La taxation des dividendes.

Retraite à points : le financement

La réforme des retraites, proposée par le gouvernement, est la pire depuis près de 30 ans.

Tout le monde sera perdant : privé, public, ouvriers et cadres, ceux du régime général, les femmes, les précaires, les jeunes, ceux dépendant de régimes spéciaux et les non-salariés.

Un seul objectif pour le gouvernement, imposé par le capital, le blocage des ressources affectées aux retraites par répartition à 14% du PIB, alors que les besoins sont croissants.

Le financement est le cœur de cette réforme, celui-ci pose 3 questions :

1. Le partage des richesses et leurs utilisations pour sa-

tisfaire les besoins de la population ;

2. La responsabilité des entreprises pour développer l'emploi et les salaires ;

3. L'allongement de la durée de

vie qui doit devenir un apport à la société et non un coût.

Dans le même temps, il faut que les revenus financiers soient assujettis aux mêmes taux que les salaires.

Il est impératif de rétablir les élections aux Caisses de Sécurité sociale pour que ce soit les salariés qui en assurent leurs gestions.

Faisons vivre l'ensemble des propositions de la CGT pour imposer une retraite digne de notre époque.

Rendons hommage à Abroise Croizat qui disait :

« permettre à toutes les femmes et à tous les hommes de développer pleinement leurs possibilités, leur personnalité ».



Mobilisations

Brest



Clermont Ferrand



Brest



Lorient



Bourges



Toulon

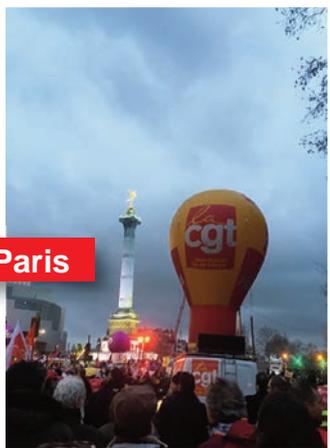




nd



Cherbourg



Paris



Bordeaux



Cherbourg



Cuers



Marseille



■ Vie syndicale

Assemblée générale de luttes à Brest



La traditionnelle Assemblée Générale, de début d'année de notre syndicat, était programmée le 24 janvier, jour d'action nationale interprofessionnelle contre le projet de réforme des retraites. Habituellement réservée aux seuls

adhérents, elle s'est tout naturellement transformée en AG de luttes et ouverte aux salariés du MINARM et de NAVAL GROUP.

Nous avons fait salle comble et nous avons débattu d'un seul point : la poursuite de la mobilisation pour

gagner le retrait du projet de loi sur les retraites.

Ensuite, nous avons rejoint, en cortège, le rassemblement interprofessionnel Brestois qui avait rassemblé ce jour-là plus de 8.000 personnes.

Lorient : meeting de rentrée des actifs du syndicat

Le meeting de rentrée des actifs du syndicat CGT de l'Arsenal de Lorient, qui s'est tenu le 31 janvier, a rassemblé environ 150 camarades.

La CFD, la FD, le CRB, l'UD et le syndicat CGT de l'Arsenal de Brest étaient présents.

Ce meeting annuel est l'occasion de donner le premier timbre de l'année, le FNI, mais également de faire un point sur l'actualité brûlante du moment qu'est le projet de réforme des retraites puis par secteurs géographiques (Naval Group et Minarm).

Le meeting des retraités du syndicat est prévu le 19 mars prochain.



Assemblée générale du syndicat de la Base de Défense de Lille

Le 4 février 2020, s'est tenue l'assemblée générale du syndicat de la Base de Défense de Lille.

Au-delà de faire les points ORGA et financier ainsi que la validation de la mise à jour de nos statuts, ce fut un moment privilégié pour échanger sur notre structure syndicale, notre fonctionnement et notre communication.

L'après-midi fut largement consacrée au débat. Ce fut aussi le moment de croiser les différentes informations des camarades sur leurs établissements respectifs et la situation de l'intégration du CAMID au SCA.

Cette situation, que ce soit à Denain ou au SPAC de Lille, voudrait que tous les salariés soient regroupés hypothétiquement Caserne Vandamme. Il n'y aurait plus de liquidateurs de missions mais seu-



lement des préparateurs. Lille serait une grosse agence de voyage pour le Ministère des armées.

Le dossier des retraites a été largement abordé : la stratégie des luttes, la communication, les appels à la grève, etc. Plusieurs délégués

ont fait part de leur souhait d'une manifestation nationale sur Paris. Comme à l'accoutumée, les échanges furent directs et sincères, avec une convivialité que nous avons toujours su maintenir au sein du syndicat.

Dans le Var, le 28 janvier, un congrès dynamique et porteur d'avenir



Le Syndicat CGT du Var, des retraités et anciens salariés du ministère de la défense, a tenu son congrès le 28 janvier 2020 à la Garde, avec plus de 80 participants et la présence de tous les

syndicats actifs de la FNTE du département, de représentants de l'UD ainsi que de nombreuses associations.

Le Bureau Fédéral ainsi que l'IFHS ont, bien entendu, également

répondu à l'invitation et n'ont pas manqué au travers de leurs interventions, de saluer la bonne santé et le dynamisme de ce syndicat.

Le document d'orientation, faisant une large part à la défense et à l'amélioration de tous nos acquis sociaux ainsi qu'à nos valeurs de paix et de désarmement, a été voté à l'unanimité.

Les questions essentielles liées à la continuité syndicale et au renforcement de la CGT ont également été largement débattues, pendant tout le congrès.

À l'issue des travaux, le camarade Michel CAMATTE a été réélu Secrétaire Général, avec pour adjoint Michel CANESTRELLI.

Nous leur adressons toutes nos félicitations ainsi que tous nos vœux de succès dans leur nouveau mandat.

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).